

Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Aménagement de bureaux
pour la Police Municipale : lots 1 à 5

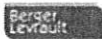
Décision N°2025-102

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le **31 MARS 2025**

ID : 011-211100763-20250327-DEC2025102CP-CC



DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 du 27 mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

VU le codé de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1.1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.4.1,

CONSIDERANT le besoin d'effectuer des travaux afin d'aménager les bureaux de la Police Municipale,

VU la publicité réalisée sur le site de la Dépêche du Midi de l'Aude en date du 14 février 2025,

VU les trois offres reçues pour le lot 1, les trois offres reçues pour le lot 2, les deux offres reçues pour le lot 3, les quatre offres reçues pour le lot 4 et l'unique offre reçue pour le lot 5, ainsi que les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (55%) et la qualité technique de l'offre (45%)

VU l'avis favorable du bureau municipal technique en date du 26 mars 2025,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec les entreprises suivantes pour le marché de travaux d'aménagement des bureaux de la Police Municipale :

- Lot n°1 « Installation chantier – déposes – démolitions » avec ALCAR RIVALS sise 31120 PORTET SUR GARONNE, pour une offre représentant 6 600€ HT
- Lot n°2 « Cloisons – Faux-plafonds – Revêtements parois et sols » avec SAS PERIES ET FILS sise 11400 CASTELNAUDARY pour une offre représentant 22 739,50€ HT
- Lot n°3 « Menuiseries intérieures – Mobilier – Serrurerie » avec SAS CLERC THIERRY sise 11400 CASTELNAUDARY pour une offre représentant 12 601,91€ HT
- Lot n°4 « Electricité » avec SARL CHARTIER ELEC sise 11400 FENDEILLE pour une offre représentant 10 200€ HT
- Lot n°5 « Plomberie / Sanitaire » avec ADECOTHERM sise 31100 TOULOUSE pour une offre représentant 4 513,08€ HT

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

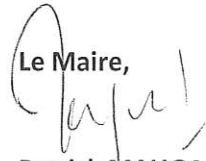
ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 27 mars 2025



Le Maire,

Patrick MAUGARD

2025 MAR 27